

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 101 – Pétanque

Mise à jour : 14 décembre 2016





Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 12
III. Responsabilité	Page 14
Annexes	Page 17

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Pétanque & Jeu provençal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes Excellence

Les Championnats par Équipe Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

Championnats de France UNSS Équipes Excellence Pétanque & Jeu Provençal

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 2 et 3 (2004 et 2005) Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 ^{ère} année)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs (5 si jeune coach ¹) Mixité obligatoire pendant les rencontres Maximum 1 cadet(te) dans l'équipe	4 joueurs (5 si jeune coach ¹) Mixité autorisée mais non obligatoire Maximum 1 sénior(e) dans l'équipe
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p> <p><i>¹Le jeune coach (facultatif) peut intervenir entre les mènes et les parties auprès des joueurs et joueuses. Il peut remplacer un(e) membre de l'équipe sur une rencontre entière à condition de respecter la mixité (collèges) pendant toutes les rencontres. Les membres de l'équipe peuvent tenir ce rôle en alternance.</i></p>	
ACCOMPAGNATEURS	Accompagnateurs d'équipes interdits sur les terrains. Coaching possible uniquement entre deux rencontres (pas entre mènes ou parties), en tribune	
RÈGLEMENT	UNSS. Livret « je suis jeune arbitre en pétanque en jeu provençal » disponible sur opuss	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Compétition : phase de poules puis phases finales Rencontre : chaque rencontre se joue en 2 temps 1) partie en triplette et 1 partie combiné tir-point en parallèle 2) parties en Doublette (2 doublettes)</p> <p>Afin de garantir un temps de jeu important et un respect des horaires, les parties se font en 13 points (45' avec mène supplémentaire en cas d'égalité sauf au combiné).</p>	
CLASSEMENT	Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>La qualification se fait au niveau Inter-Académique¹. Le champion inter-académique¹ est qualifié au CF ¹ou académique si une seule académie est représentée au sein de l'IA</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<p>16 équipes collèges 16 équipes lycées Voir quotas en page 8 LP : championnat commun avec les lycées mais podium spécifique LP.</p>	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels

Championnats de France UNSS Équipes Sport Partagé Pétanque & Jeu Provençal

Conditions de Participation

Tous les jeunes en situation de handicap sont autorisés à participer, en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire à l'accueil). Les équipes sont composées :

- d'élèves valides et en situation de handicap du même établissement scolaire (collège et lycée)
- d'élèves valides d'un établissement scolaire associé à une association d'un établissement spécialisé ; dans ce cas une convention doit être signée par les deux chefs d'établissement et présentée à toute compétition. (Type de convention en annexe 5)
- les élèves d'ÉREA et de SEGPA sont susceptibles de participer sous réserve de présenter un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 cadet 1 pour les valides)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 sénior 1 pour les valides)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap Mixité encouragée mais non obligatoire	
JEUNE OFFICIEL	1 jeune arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum (Se référer au livret JO sport partagé multi-activités disponible sur OPUSS) Il peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'AS pourra tout de même participer aux Championnats de France	
ACCOMPAGNATEURS	Accompagnateurs d'équipes autorisés sur les terrains si le handicap le nécessite Coaching autorisé uniquement entre les rencontres.	
RÈGLEMENT	UNSS. Livret « je suis jeune arbitre en pétanque en jeu provençal » disponible sur opuss	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition : phase de poules puis phases finales Rencontre : chaque rencontre se joue en 2 temps 1) partie en triplette et 1 partie combiné tir-point en parallèle 2) parties en Doublette (2 doublettes) une doublette = un jeune en situation de handicap et un jeune valide. Afin de garantir un temps de jeu important et un respect des horaires, les parties se font en 13 points (45' avec même supplémentaire en cas d'égalité sauf au combiné). Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	La qualification se fait au niveau Inter-Académique ¹ . Les demande de qualification sur udb par les SR et le nombre d'AS engagées dans le championnat IA (base d'inscription OPUSS) détermineront la qualification au CF. Participation obligatoire à un championnat inter-académique ¹ ¹ ou académique si une seule académie est représentée au sein de l'IA	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé	Champion de France UNSS lycées sport partagé

Modalités de qualification à 16 équipes en collèges

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	Ultramarins			1 ²
	Quota disponible à attribuer ²			5 ou plus ²
	TOTAL			16

Modalités de qualification à 16 équipes en lycées

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	Ultramarins			1 ²
	Quota supplémentaire attribué ²			5 ou plus ²
	TOTAL			16

²Attribution du quota supplémentaire en fonction de l'importance des championnats académiques et IA (bases d'inscription sur OPUSS), de la présence ultramarine et des demandes de repêchage sur udb.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence de Pétanque & JP

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

- les qualifications sont communes aux lycées et aux LP,
- la formule de compétition classe ensemble les équipes de lycées et de LP,
- lors du classement « scratch » des lycées des podiums seront organisés pour les LP quel que soit leur classement.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Points parties attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Une rencontre = 1 triplète (partie), 1 combiné tir-point (partie) et 2 doublettes (deux parties)

Points « parties » attribués lors d'une rencontre pour les différents parties (1 triplète, 2 doublettes, 1 combiné-tir)

	VICTOIRE	NUL	DEFAITE
TRIPLETTTE	3	-	0
DOUBLETTE	2	-	0
COMBINE TIR-POINT	1	0,5	0

Il n'y a pas d'égalité à la fin d'une rencontre entre deux équipes. Un vainqueur est déterminé*.

>En cas d'égalité à la fin d'une rencontre, ou à l'issue d'une phase de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le point avérage général des parties les ayant opposés lors de leur rencontre (*Pour le combiné tir-point, on ne pourra avoir plus de 13 points d'écart pour respecter une certaine équité avec les autres parties : exemple 1 victoire 22 à 20 alors +2 ; exemple 2 victoire 22 à 3 alors +13)
2. Si une égalité persiste, prendre le total de points marqués lors de la triplète + combiné
3. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

Phase de poule :

Les points « rencontre » attribués en formule « poule » pour le résultat d'une rencontre sont :

Rencontre gagnée	3 points
Rencontre gagnée après départage	2 points
Rencontre perdue après départage	1 point
Rencontre perdue	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.
Dans ce cas : rencontre gagnée.

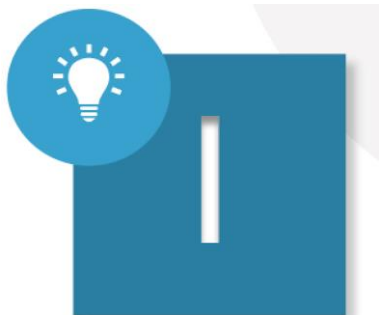
>En cas d'égalité entre deux équipes à la fin d'une poule :

Prendre le résultat de la rencontre les ayant opposés (2 doublettes, 1 triplète et 1 combiné-tir)

>En cas d'égalité entre trois équipes à la fin d'une poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat des rencontres les ayant opposés (2 doublettes, 1 triplète et 1 combiné-tir)
2. Si une égalité persiste, prendre le point avérage général des parties les ayant opposés lors de leur rencontre*
3. Si une égalité persiste, prendre le total de points marqués
4. Si une égalité persiste, prendre le point-avérage général de l'ensemble des rencontres de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

>Pour départager le meilleur 3^{ème}, en cas de poules de 3 et 4 équipes, supprimer les résultats de la 4^{ème} équipe



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Formations professeurs – élèves

Ce type de formation est particulièrement bien adapté aux nouvelles activités proposées en UNSS. Un professeur vient à la formation avec deux élèves pour que ceux-ci deviennent des ambassadeurs de l'activité au sein de l'AS. Le développement de l'activité est assuré conjointement par le professeur d'EPS et les élèves et la formation d'une (ou plusieurs) équipe(s) devient naturellement possible.

Jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach 5/02/2015).

Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPETITION			PENDANT RENCONTRE/COMPETITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Pause méridienne et pratique de la pétanque

L'activité pétanque peut espérer un développement intéressant dans le cadre de la réforme du collège et notamment lors de la pause méridienne obligatoire d'1h30. Cette activité à faible dépense énergétique mais à fort investissement émotionnel permet de cibler un public différent pour l'AS

Handicap & sport partagé

Championnat de France de PETANQUE et JEU PROVENCAL en sport partagé

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI, SEGPA et ULIS...

La Commission Handicap de la F.F.P.J.P. s'engage dans une démarche d'accueil des sportifs handicapés (physique, sensoriel, mental ou psychique) pour en favoriser l'intégration durable par le sport ou loisir pétanque avec des règles adaptées. Elle travaille en collaboration avec la Fédération Française de Sport Adapté et la Fédération Handisport, et au niveau local avec diverses associations pour personnes souffrant de handicap. Elle aide à l'organisation de compétitions pour personnes handicapées. Grâce à ce travail, la Pétanque est désormais notamment accessible aux non-voyants, grâce à des terrains contenant des grilles numérotées tracées au sol, et des "aide-arbitres" qui guident les compétiteurs par la voix. La F.F.P.J.P. travaille également à l'amélioration de l'accessibilité de ses sites de jeu pour les personnes en fauteuil.

Filles

Mixité obligatoire dans les équipes collèges

Santé

Se préparer, gérer sa concentration et son investissement psychologique dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Facteur de réussite scolaire, la pratique de la pétanque est à développer dans les quartiers prioritaires

Développement Durable

Incitation à une bonne gestion du matériel (utilisation et entretien).



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFPJP

La convention entre l'UNSS et la FFPJP précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFPJP

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel PETANQUE & Jeu Provençal. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional PETANQUE & Jeu Provençal. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation)

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé *Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017*)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs juges/arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs juges/arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque partie se terminera de la façon suivante :

- Tous les membres de l'équipe serrent la main aux membres de l'autre équipe et au jeune arbitre

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFPJP

Jean-Yves PERONNET
Jean-Paul GOFFOZ
Anna MAILLARD

UNSS

Sylvie FRERE
Magali GRANIER
Gérald LAROCHE

Déléguée technique UNSS

Loetitia CAPES

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes Excellence**

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes Excellence

NEANT

Annexe 5

Convention type entre une associative sportive scolaire affiliée à l'UNSS et une association sportive d'un établissement spécialisé affiliée à la Fédération française handisport et/ou à la fédération française handisport

**CONVENTION SPORT PARTAGÉ ENTRE
UNE ASSOCIATIVE SPORTIVE SCOLAIRE AFFILIÉE À L'UNSS ET UNE ASSOCIATION SPORTIVE D'UN
ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT ET/OU À LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE SPORT ADAPTÉ**

Entre

L'association de l'établissement spécialisé (IME, ITEP, IEM).....
Représenté par (le directeur)
Représenté par l'enseignant d'EPS
Adresse
.....

Et

L'établissement public (collège, Lycée, LP)
L'établissement spécialisé
Représenté par (le directeur)
Représenté par l'enseignant d'EPS
Adresse
.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'AS de l'établissement spécialisé et l'AS de l'établissement public (collège, lycée, LP) tentent de conjuguer leurs efforts et leurs moyens pour répondre au mieux au développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptées auprès des enfants en situation de handicap et de sensibiliser les élèves valides à cette richesse culturelle qui constituent les activités physiques et sportives au travers d'une pratique partagée.

ARTICLE : Exécution de la convention

Cette convention concerne plus spécifiquement un dispositif décliné au plan local : le sport partagé. Il s'agit de demi-journées ou journées sportives d'initiation et/ou de compétition où se rencontrent élèves licenciés à l'UNSS et enfants en situation de handicap licenciés à la fédération Française du Sport Adapté (FFSA) ou à la Fédération Française Handisport (FFH). Ce sont autant d'occasions de découvrir une activité physique et sportive ou de partager une pratique ensemble, mais aussi de faire changer les regards que chacun porte sur l'autre.

ARTICLE 3 : Planification

Mettre le calendrier des activités sur l'année scolaire

Cette convention permet aussi de mettre en place, en plus de ces rencontres et/ou en vue de les préparer, tout un panel de manifestations rassemblant des élèves des deux établissements (en lien avec leurs associations respectives, UNSS/FFSA/FFH) selon un emploi du temps et des lieux qui resteront à définir par les enseignants d'Education Physique et Sportive en fonction des projets engagés (exemple : entraînements communs, participation des élèves de l'établissement spécialisé à la fête du collège, rencontre, voire cours en commun dans le cadre de l'EPS, etc ...). Les programmes et rencontres devront être inscrits respectivement dans les calendriers sportifs fédéraux (UNSS/FFSA/FFH).

ARTICLE 4 : Qualification et obligations

Les professeurs d'Éducation Physique et sportive et/ou les éducateurs sportifs, salariés du comité FFSA ou FFH, sont couverts d'une part par les prérogatives de leur diplôme et d'autre part par l'assurance des établissements pour lesquels ils interviennent. Les enfants en situation de handicap sont eux aussi couverts par une assurance inhérente à la licence de la Fédération Sport Adapté ou Handisport.

Il en va de même pour les professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement (collège, lycée ou LP) souhaitant s'impliquer dans ce dispositif.

Lors des rencontres Sport Partagé, les élèves de l'établissement (collège, lycée ou LP) sont sous la responsabilité de l'enseignant d'éducation physique et sportive de l'établissement. Les jeunes de l'établissement spécialisé sont sous la responsabilité de l'enseignant d'éducation physique et sportive de l'établissement spécialisé.

ARTICLE 5 : Moyens

Les rencontres départementales Sport partagé sont co-organisées par la direction départementale de l'UNSS et le comité départemental du sport adapté ou du comité départemental handisport ou les rencontres régionales Sport partagé sont co-organisées par la direction régionale de l'UNSS et la ligue du sport adapté ou la Ligue d'handisport.

Les deux organismes mettent en commun le matériel spécialisé et adapté à la pratique des diverses activités sportives répondant aux normes en vigueur.

Cette convention, inaugure un partenariat entre les deux associations d'établissements concernant le transport des élèves sur les différents lieux de pratique : minibus de l'établissement spécialisé ou les bus réservé par l'UNSS. Chacune des deux parties s'étant assuré que l'ensemble des élèves transportés est bien couvert par leurs assurances respectives.

ARTICLE : Dénonciation et reconduction de la convention

Si une partie souhaite mettre fin à l'exécution de la convention, elle devra motiver sa décision et avertir l'autre partie dans les plus brefs délais.

A contrario, cette convention sera reconduite tacitement chaque nouvelle année scolaire.

Fait à :

Le

Pour l'association sportive
De l'établissement spécialisé

Pour l'association sportive
de l'établissement public